



D.2018.12.12.6.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

6 – PILOTAGE ET ATTRACTIVITE DU RESEAU

6.4 – Approbation et autorisation de signer les avenants aux conventions n° 2011-909, n°2011-907, n°2011-928 et n°2011-957 relatives à des partenariats avec les organismes de sécurité dans le cadre de la prévention de l'insécurité sur le réseau Tisséo.

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Dans le cadre du contrat de service public 2017-2021, Tisséo Collectivités fixe les objectifs et affecte les moyens afin que la Régie mette en œuvre une politique d'accueil des usagers et de prévention de l'insécurité destinée à favoriser le bon fonctionnement du réseau, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens.

Soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités a engagé des partenariats avec les organismes de sécurité en autorisant la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale (convention n°2011-909), de la Police Nationale (convention 2011-907), de la Police Judiciaire (convention n°2011-928), du Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse (convention n°2011-957).

Ces conventions qui fixent les modalités de mise à disposition de titres de transport à ces organismes de la défense arrivent à échéance le 31 décembre 2018.

La présente délibération a pour objet de prolonger de 2 ans les conventions Gendarmerie Nationale, de la Police Nationale, la Police Judiciaire et le Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse.

Les modalités d'octroi et déplacements restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Syndical d'approuver les dispositions des projets d'avenant suivants :

- Avenant n°5 à la convention n°2011-909 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.
- Avenant n°4 à la convention n°2011-907 entre la Police Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.
- Avenant n°3 à la convention n°2011-928 entre la Police Judiciaire, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.
- Avenant n°3 à la convention n°2011-957 entre le Poste de Renseignement et la Sécurité de la Défense de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport au Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de l'avenant n°5 à la convention n°2011-909 entre la Gendarmerie Nationale, le Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 2 : APPROUVE les termes de l'avenant n°4 à la convention n°2011-907 entre la Police Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-4D-
Délivrance de titres de
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ARTICLE 3 : APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention n°2011-928 entre la Police Judiciaire, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.

ARTICLE 4 : APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention n°2011-957 entre le Poste de Renseignement et la Sécurité de la Défense de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport au Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense.

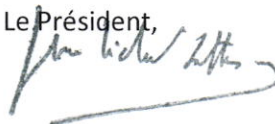
ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à signer lesdits avenants.

ARTICLE 6 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION N°2011-907 ENTRE LA POLICE NATIONALE, TISSÉO
COLLECTIVITÉS ET TISSÉO VOYAGEURS POUR LA DELIVRANCE
DE TITRES DE TRANSPORT AUX SERVICES DE LA POLICE NATIONALE**

Entre les soussignés :

L'Administration de la Police Nationale représentée par Monsieur le Préfet, Direction Départementale de la Sécurité Publique de la Haute-Garonne, représentée par son Directeur, dénommée ci-après « la Police Nationale »,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo Collectivités, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2018.12.12.6.4,
Dénommé ci-après « Tisséo Collectivités »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le Président ou son Représentant, dûment habilité aux fins des présentes,
Dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-4D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 17 juin 2011 entre la Police Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.

ARTICLE 2 : DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORTS

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION DEMEURENT INCHANGEES.

Fait à Toulouse, en trois exemplaires originaux, le//

LA POLICE NATIONALE

Le Contrôleur Général
Directeur Départemental de la Sécurité Publique
de la Haute Garonne

TISSEO COLLECTIVITÉS

Le Président Jean-Michel LATTES,

Tisséo Voyageurs

Le Directeur Général
Thierry WISCHNEWSKI

AVENANT N°3 A LA CONVENTION N° 2011-957 ENTRE LE POSTE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SECURITE DE LA DEFENSE DE TOULOUSE, TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA DELIVRANCE DE TITRES DE TRANSPORT AU POSTE DU RENSEIGNEMENT ET DE LA SECURITE DE LA DEFENSE DE TOULOUSE

ENTRE :

Le Poste du Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse, représenté par son Directeur,
Dénommé ci-après « Le Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo Collectivités, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2018.12.12.6.4 du 12 décembre 2018,
Dénommé ci-après « Tisséo Collectivités »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le Président ou son Représentant, dûment habilité aux fins des présentes,
Dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-4D-DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 9 décembre 2011 entre le Poste du Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse (anciennement dénommé Service de la Protection et de la Sécurité de la Défense de Toulouse), Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport au Poste du Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le/ /

**Le Poste du Renseignement et de la Sécurité de
la Défense de Toulouse**
Le Directeur

Tisséo Collectivités
Le Président Jean-Michel LATTES

Tisséo Voyageurs
Le Directeur Général
Thierry WISCHNEWSKI

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20181217-20181212-6-4D- DE Date de télétransmission : 17/12/2018 Date de réception préfecture : 17/12/2018
--

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION N° 2011-928 ENTRE LA POLICE JUDICIAIRE DE TOULOUSE,
TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA DELIVRANCE DE TITRES DE
TRANSPORT
AUX SERVICES DE LA POLICE JUDICIAIRE**

ENTRE :

Le Service Régional de Police Judiciaire de Toulouse, représenté par son Directeur, ci-après dénommé par « la Police Judiciaire »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo Collectivités, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2018.12.12.6.4 du 12 décembre 2018,
Dénommé ci-après « Tisséo Collectivités »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le Président ou son Représentant, dûment habilité aux fins des présentes,
Dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-4D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 17 août 2011 entre la Police Judiciaire de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Judiciaire.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le//

La Police Judiciaire

Le Directeur Régional de la Police Judiciaire de
Toulouse

Tisséo Collectivités

Le Président Jean-Michel LATTES

Tisséo Voyageurs Le Directeur Général

Thierry WISCHNEWSKI

**AVENANT N°5 A LA CONVENTION N°2011-909 ENTRE LA GENDARMERIE NATIONALE,
TISSEO COLLECTIVITES ET TISSEO VOYAGEURS POUR LA DELIVRANCE DE TITRES DE
TRANSPORT
AUX SERVICES DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

ENTRE :

L'Administration de la Gendarmerie Nationale, représentée par le Commandant de Région de la Gendarmerie d'Occitanie, dénommée ci-après « la Gendarmerie Nationale », sise Caserne Courrège, 202 avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse.

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, - BP 11120 - 31011 TOULOUSE CEDEX 6, représenté par le Président de Tisséo Collectivités, Monsieur Jean-Michel LATTES, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° D.2018.12.12.6.4 ,
Dénommé ci-après « Tisséo Collectivités »

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, sis 4, impasse Mesplé, 31 081 TOULOUSE CEDEX 1 représenté par le Président ou son Représentant, dûment habilité aux fins des présentes, Dénommé ci-après « Tisséo Voyageurs »

D'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20181217-20181212-6-4D-
DE
Date de télétransmission : 17/12/2018
Date de réception préfecture : 17/12/2018

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention en date du 17 juin 2011 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La convention est prolongée pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGEES

Fait à Toulouse en trois exemplaires originaux, le//

La Gendarmerie Nationale
Le Commandant de Région de la Gendarmerie
d'Occitanie

Tisséo Collectivités
Le Président Jean-Michel LATTES

Tisséo Voyageurs
Le Directeur Général
Thierry WISCHNEWSKI